



Fuite d'eau parti commune cause ballon d'eau chaude

Par **copro77190**, le **25/04/2019** à **12:06**

Bonjour,

Je suis actuellement propriétaire d'un appartement géré par un syndic. Il y a, depuis plus d'un an maintenant, une fuite d'eau dans les parties communes, mur et palier, juste en face de ma porte d'entrer, cette fuite est due, à première vue au ballon d'eau chaude de la voisine.

Cette dernière ne fait pas les travaux malgré une mise en demeure du syndic et ne donne aucune nouvelle. Cette fuite crée de l'humidité et dégrade les murs de l'immeuble, il y a même des champignons qui poussent.

J'aimerais connaître la procédure à suivre et quelles démarches entamer pour obliger le syndic ou la voisine à réparer la fuite et les dégâts ? Si vous pouviez me renseigner, je vous en serais reconnaissant.

Merci.

Par **nihilscio**, le **25/04/2019** à **13:15**

Bonjour,

On suppose que si le syndic a mis en demeure une copropriétaire de faire des travaux de

réparation, c'est que l'origine de la fuite a été déterminée.

Si cette copropriétaire ne réagit pas, il faut emprunter la voie judiciaire. Le syndic peut agir en référé sans autorisation de l'assemblée générale.

Il faut prévoir de mettre à l'ordre du jour de l'assemblée l'autorisation donnée au syndic d'ester en justice pour obtenir la fin des désordres et la réparation des dégâts causés aux parties communes.

Le conseil syndical a déjà dû se préoccuper de cette affaire.

Par **copro77190**, le **25/04/2019** à **14:04**

Merci pour votre réponse, malheureusement je n'ai aucune nouvelle et la situation reste la même donc si je comprend bien cela est le devoir du syndic de faire se qu'il faut en justice si la propriétaire ne fait pas les travaux ?